

comme ministre chargé exclusivement de la Commission du blé. C'est la première fois qu'on confie à un ministre la charge exclusive de la Commission du blé. Le gouvernement l'a fait sans tarder, après avoir déclaré dans le discours du trône qu'il prendrait des mesures pour augmenter les ventes de céréales. La Commission du blé n'épargne aucun effort, dit-elle, pour vendre des céréales, et je sais que le nouveau ministre l'aidera et l'encouragera de son mieux.

Le gouvernement a suivi le conseil des agriculteurs et des organisations agricoles en nommant à la Commission du blé un cultivateur, M. Charles Gibbings, entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet dernier. S'il était vraiment nécessaire d'avoir le point de vue d'un agriculteur dans les réunions de la Commission du blé, il est certain que maintenant nous l'avons. Cette nomination est extrêmement louable, car elle prouve l'intérêt du gouvernement pour les besoins et les désirs des agriculteurs.

Une fois de plus, j'en profite non seulement pour féliciter le gouvernement de certaines des mesures positives qu'il a prises et qu'il est en train de prendre telles que l'octroi d'avances doubles, la possibilité de les obtenir avant la récolte, les paiements provisoires aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et des programmes d'assurance-récolte, et les encouragements aux ventes à crédit des céréales, mais aussi pour faire une critique positive des divers programmes.

Je voudrais parler du programme de livraison différée qui accorde aux agriculteurs n'ayant pas pu livrer l'année dernière, le contingent de cinq boisseaux des permis de livrer le reste au cours de l'année récolte actuelle. Lorsqu'on l'a annoncé pour la première fois, le programme prévoyait qu'aucun agriculteur ne puisse livrer plus d'un seul boisseau par acre donné, quelle que fût la quantité qui lui manquait pour obtenir les cinq boisseaux. On a supprimé cette restriction injustifiable et injuste, et j'ai appris ce matin-même qu'on a fixé la limite à deux boisseaux. Je voudrais que cette décision inaugure ma campagne en vue de supprimer cette restriction arbitraire.

Dans bien des régions écartées desservies par des embranchements très éloignés, les silos fonctionnaient presque toujours d'un bout à l'autre de l'année. Les agriculteurs demeurant à quelque distance de leur silo et qui n'avaient pas le téléphone ou étaient malades un jour critique, avaient beaucoup de mal à livrer leurs céréales. N'oubliez pas qu'à bon nombre de ces points, les contingents étaient toujours fixés à deux et trois boisseaux en juin et même jusqu'en juillet. J'admets et je comprends parfaitement que bon nombre d'agriculteurs aient pu détenir des

céréales sans pouvoir même en livrer trois boisseaux par acre. Or, on est en train de leur imposer arbitrairement une réduction à un maximum de deux boisseaux.

Ils étaient déjà trois fois perdants par rapport à la majorité des agriculteurs qui ont pu vendre leur contingent de cinq boisseaux avant la fin juillet. D'abord, ils n'ont pu employer l'argent qu'ils auraient dû recevoir plusieurs mois auparavant; ils obtiennent maintenant plus de 20c. de moins par boisseau sur leur paiement initial et, enfin, leur problème d'entreposage a été beaucoup plus grave que celui de leurs voisins plus favorisés. A mon avis, on aurait dû au moins leur permettre de livrer le 31 juillet la différence des cinq boisseaux et leur assurer qu'ils obtiendraient finalement pour le blé livré en 1969-1970 un aussi bon prix que s'ils avaient pu le livrer en 1968-1969.

**Une voix:** Qu'en dit le ministre?

**M. Douglas (Assiniboia):** L'autre point que je veux signaler a trait aux quotas supplémentaires actuels pour le blé durum et l'orge et à tous les nouveaux quotas supplémentaires que l'on puisse annoncer. L'an dernier, on a réduit sans façons ces quotas, à une date prédéterminée, alors que bon nombre de fermiers n'avaient pas même eu la chance de livrer leur grain, en raison du manque de place à leur point de livraison. Ils étaient exaspérés, et à bon droit, de perdre, à cause des caprices de la répartition des wagons couverts, une occasion de revenu sur laquelle ils comptaient.

J'ai protesté très énergiquement l'an dernier contre une façon d'agir aussi déraisonnable et je craignais que la même chose ne se reproduise cette année. Mais je suis heureux d'apprendre que la Commission du blé a consenti à prolonger le quota pour le blé durum jusqu'à la fin de juillet et a décidé de suspendre, provisoirement peut-être, le quota spécial pour l'orge de provende, qui sera peut-être rétabli à la fin de l'année, une fois que les stocks d'orge seront épuisés. J'aime à croire que mes instances à ce sujet ont été fructueuses, sans doute grâce à l'entremise du nouveau ministre chargé de la Commission du blé.

J'aimerais revenir un instant au programme de livraisons différées afin de m'élever contre les déductions opérées sur les chèques pour ces livraisons différées, déductions qui devraient être défalquées des paiements anticipés alors qu'à la date du 31 juillet 1969 il n'existait aucune obligation en raison de ces derniers. Ces déductions sont une discrimination de plus à l'égard de ceux qui ont été dans l'impossibilité de livrer leur contingent de